

PRÉAMBULE

La présente annexe (ci-après « **l'Annexe** ») régit la mise à la disposition de l'Adhérent, par AMI2, d'une plate-forme Web dont l'accès est gratuit pour l'Adhérent (ci-après « **la Plate-forme** ») lui permettant de gérer ses relations avec des fournisseurs de produits et prestataires de services référencés par AMI2 dans le cadre de ses services de centrale de référencement (ci-après « **les Fournisseurs** »). Cette Plate-forme n'est qu'un outil technologique fourni par AMI2 dans le cadre de sa prestation d'intermédiation entre les Adhérents et les Fournisseurs.

Article 1 – Mise à disposition de la Plate-forme

AMI2 met gratuitement à la disposition de l'Adhérent et, en conséquence, de ceux de ses employés et personnels qu'il habilitera à l'utiliser (ci-après « **les Utilisateurs** »), la Plate-forme, selon les modalités stipulées aux présentes.

En acceptant les présentes, l'Adhérent accepte les Conditions générales d'utilisation de la Plate-Forme dont une copie est jointe (ci-après « **les Conditions Générales d'Utilisation** ») et s'engage à en respecter les termes en toutes circonstances.

Il se porte-fort du respect de ces Conditions Générales d'utilisation par les Utilisateurs et de l'utilisation, par ces derniers, de la Plate-forme et des identifiants et mot de passe, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation ainsi qu'aux droits qui leur seront « ouverts », au nom et pour le compte de l'Adhérent, par la personne responsable chez ce dernier, qui disposera sur la Plate-forme d'un compte dénommé « Administrateur » (ci-après désigné comme « **l'Administrateur** »).

AMI2 concède à l'Adhérent un droit d'utilisation personnel, non exclusif, incessible ni autrement transmissible, de la Plate-forme, sous forme de codes exécutables, *via* le Web, qui lui est strictement réservé, conformément aux présentes, aux Conditions Générales d'Utilisation et pendant la durée de la Charte d'adhésion.

Il appartient à l'Adhérent de s'assurer que les matériels, systèmes d'exploitation et/ou logiciels dont il dispose, notamment ses logiciels d'interrogation (en particulier les logiciels de navigation) et ses moyens de connexion (tels que ses moyens de connexion au réseau Internet), ne sont pas susceptibles d'entrer en conflit avec la Plate-forme et sont compatibles avec une utilisation de celle-ci conforme aux présentes.

L'Adhérent reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique dont il dispose est adéquate, ne contient aucun virus et qu'elle est en bon état de fonctionnement.

L'Adhérent accepte que AMI2 ait accès, *via* la Plate-forme, aux données relatives au volume des commandes envoyées aux Fournisseurs, aux fins de calcul et de vérification de la commission perçue par AMI2 auprès de ces Fournisseurs. Il s'interdit d'utiliser abusivement les fonctionnalités de la Plate-forme, d'une manière qui prive AMI2, directement ou indirectement, de percevoir la rémunération qui lui est due par les Fournisseurs au titre du Service.

Article 2 – Responsabilité

2.1. Au titre de la mise à disposition de la Plate-forme

L'Adhérent est seul responsable de l'adéquation de la Plate-forme et du Service à ses besoins et l'utilisation par ses Utilisateurs et son Administrateur de la Plate-forme.

En particulier, l'Adhérent est seul responsable des erreurs que ceux-ci peuvent commettre dans la saisie des données, leur utilisation et interprétation, qu'il s'agisse de données issues de l'Adhérent ou non, fut-ce au moyen de la Plate-forme, et de leurs connexions à cette dernière.

L'Adhérent reconnaît expressément avoir reçu d'AMI2 toutes les informations nécessaires lui permettant d'utiliser la Plate-forme en adéquation à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles à son utilisation.

L'Adhérent reconnaît et accepte que la responsabilité d'AMI2 ne pourra être engagée au titre des informations et faits relevant des Fournisseurs et échappant, par suite, au pouvoir d'AMI2.

En conséquence, AMI2 ne saurait être responsable :

- De la disponibilité des produits et services proposés par les Fournisseurs ;
- Des références des produits et services des Fournisseurs, qui sont validées par ces derniers avant mise en ligne par AMI2 ;
- Des tarifs des Fournisseurs, à l'exception des mercuriales ;
- Des délais de livraison des produits et/ou d'exécution des services par les Fournisseurs.

D'une manière générale, la responsabilité de AMI2 dans le cadre du présent contrat est régie et limitée selon les modalités stipulées aux Conditions Générales d'Utilisation.

2.2. Au titre des relations Adhérents-Fournisseurs

AMI2 n'intervient pas dans les relations entre l'Adhérent et les Fournisseurs, notamment au titre de l'approvisionnement du premier, au-delà de la mise à disposition technique de la Plate-forme facilitant leur mise en relation et du référencement des Fournisseurs. En particulier, AMI2 n'intervient en aucune façon en qualité de mandataire, de courtier ou d'agent des uns ou des autres et est totalement étrangère aux relations contractuelles susceptibles d'être conclues entre un Adhérent, par l'intermédiaire d'un Utilisateur,

et les Fournisseurs, *via* la Plate-forme ou autrement, directement ou indirectement, au titre de l'approvisionnement du premier par les seconds, notamment quant aux produits et/ou services commandés, leurs conditions de commande et de livraison, etc.

Par suite, ces relations entre l'Adhérent et les Fournisseurs sont régies exclusivement par les documents contractuels existants entre eux, tels que les conditions de vente des Fournisseurs, les conditions d'achat de l'Adhérent, ou toutes conditions particulières convenues entre l'Adhérent et un Fournisseur, selon les accords intervenus directement et de manière indépendante entre eux.

Par suite, AMI2, qui est étrangère aux relations contractuelles ou extracontractuelles entre l'Adhérent et les Fournisseurs, ne pourra être responsable, à quelque titre que ce soit, de tout dommage de toute nature résultant de ces relations, vis-à-vis de l'Adhérent, des Fournisseurs ou des tiers.

Article 3 – Durée

Les présentes prennent effet à la date de signature de la Charte d'adhésion et perdureront tant que cette Charte sera en vigueur.

Elles prendront fin automatiquement, de plein droit et sans préavis, sans qu'il soit besoin d'une notification quelconque, en cas de résiliation de la Charte d'adhésion entre l'Adhérent et AMI2.

Article 4 – Manquement - Résiliation

En cas de manquement de l'Adhérent (et/ou de l'un des Utilisateurs) aux présentes et/ou à l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions Générales d'Utilisation, AMI2 pourra :

1/ suspendre l'accès de l'Adhérent et/ou de l'Utilisateur concerné à la Plate-forme et signaler le(s) motif(s) de la suspension à l'Adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception,

2/ résilier l'Avenant de plein droit et sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception (i) si l'Adhérent et/ou l'Utilisateur a manqué à l'une quelconque des règles ou obligations découlant des articles 3 et 5.2 des Conditions Générales d'Utilisation ou (ii) si, dans tous les autres cas, cinq (5) jours calendaires après la réception d'une mise en demeure de remédier au manquement adressée à l'Adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception, cette mise en demeure est restée sans effet.

La résiliation des présentes aura pour conséquence de rendre impossible l'utilisation de la Plate-forme par l'Adhérent. Elle pourra également entraîner, à l'initiative d'AMI2 et selon la nature du manquement constaté, la résiliation de la Charte d'adhésion.